

L'inscription se fait en ligne, voici quelques précisions pour la section randonnée.

1. Première inscription

- 4 choix d'adhésion sont disponibles :
 - o 3 choix selon le type de licence : individuel, famille, non pratiquant
 - o 4^{ème} choix pour les individuels ayant pris leur licence dans un autre club : individuel déjà licencié
 - o Cocher :
 - l'abonnement Rando Magazine si souhaité.
 - la ou les formations que vous avez effectuées

- Lors d'une inscription famille, les autres membres de la famille doivent être inscrits un par un avec cette option à la suite de l'inscription du 1^{er} membre (inscrire son/sa conjoint(e), ses enfants). Dans ce cas l'adresse est pré remplie automatiquement. Le tarif affiché applique la cotisation à tous les membres de la famille, mais cette licence n'étant due que pour le 1^{er} membre, elle sera décomptée à partir du 2^{ème} membre lors de la validation de l'inscription, et l'affichage du montant final.

- Certificat médical : il est précisé « moins de 3 mois » :
Il ne faut pas tenir compte de cette mention, qui est commune à toutes les sections, et qui affiche la contrainte la plus forte.

Rappel de la FFRandonnée :

"Première prise de licence : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives, sous certaines conditions."

Indiquer la date de délivrance du certificat médical et le télécharger en cliquant sur « choisir »

- Il est demandé de cocher la case :
"Je déclare être informé(e) par le club de l'intérêt de la souscription facultative à une assurance (en complément éventuel de la licence) couvrant les dommages corporels. "

Rappel : la licence souscrite auprès de la FFRandonnée inclut l'assurance.

- A la fin de l'inscription, il est proposé d'inscrire son/sa conjoint(e), un de ses enfants.
Pour la section randonnée, cette option ne doit être choisie uniquement en cas de licence famille. Dans les autres cas, votre inscription est terminée (soit fermer, soit inscription à une autre section).
Le choix « une fratrie » n'est pas applicable à la section randonnée.

- Une fois votre inscription validée vous recevrez un lien pour effectuer le paiement.

2. Ré inscription

- Entrer nom, prénom et date de naissance.

Les autres données sont automatiquement renseignées et le contour des cases s'affiche en vert sans le contenu. Elles n'ont besoin d'être modifiées qu'en cas de changement

Les tarifs des licences et cotisations section restent inchangés par rapport à la saison précédente. L'USMV a décidé d'accorder aux adhérents inscrits en 21/22 une réduction de 10% sur leur cotisation lors de la réinscription.

- 4 choix d'adhésion sont disponibles :
 - 3 choix selon le type de licence : individuel, famille, non pratiquant
 - 4^{ème} choix pour les individuels ayant pris leur licence dans un autre club : individuel déjà licencié
 - Cocher :
 - l'abonnement Rando Magazine si souhaité.
 - la ou les formations que vous avez effectuées
- Prendre connaissance du questionnaire de santé. Si vous avez répondu « non » à toutes les questions et si vous avez fourni un certificat de moins de 3 ans, il n'est pas nécessaire d'en fournir un nouveau. La partie « certificat médical » s'efface.
- Dans le cas contraire vous devez fournir un nouveau certificat médical.
- Il est totalement inutile de « forcer » l'inscription en téléchargeant un fichier qui n'est pas un certificat valide, votre inscription sera rejetée.
- Lors d'une inscription famille, les autres membres de la famille doivent être inscrits un par un avec cette option à la suite de l'inscription du 1^{er} membre (inscrire son/sa conjoint(e), ses enfants). Dans ce cas l'adresse est pré remplie automatiquement. Le tarif affiché applique la cotisation à tous les membres de la famille, mais cette licence n'étant due que pour le 1^{er} membre, elle sera décomptée à partir du 2^{ème} membre lors de la validation de l'inscription, et l'affichage du montant final.

3. Compte individuel

Début septembre, vous avez reçu un identifiant (adresse mail) et un mot de passe pour accéder à votre compte individuel.

Vous pouvez rectifier vos données personnelles (onglet contact) et télécharger votre attestation de paiement et reçu d'inscription (onglet inscription).

4. Licence

La licence de la fédération française de randonnée est envoyée par mail à partir de septembre une fois l'inscription réglée. (De noreply@ffrandonnee.fr, objet : confirmation renouvellement adhésion).

Vous pouvez également retrouver cette licence dans votre espace « mon compte » sur www.ffrandonnee.fr.